

*L'emplacement de l'hôpital George Derby*

**Des voix:** Bravo!

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

● (1410)

[Français]

### LES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

MESURES VISANT À RENDRE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES PLUS EFFICACE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question dont l'importance et l'urgence ne font aucun doute.

Étant donné que les prix ont encore augmenté récemment dans une proportion variant de 10 et 50 p. 100, pour plus de 700 produits alimentaires, qu'il s'agit sans doute d'une exploitation du consommateur, et que cela touche plus spécialement les familles à faible et moyen revenus, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre charge le comité spécial de la tendance des prix de l'alimentation d'étudier sans délai quelles sont les causes qui empêchent la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires d'être plus efficace et faire rapport à la Chambre avec des suggestions appropriées pour qu'un frein plus efficace soit mis en œuvre.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

[Traduction]

### LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX TERRAINS DE L'HÔPITAL GEORGE DERBY À BURNABY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole pour proposer, en conformité de l'article 43 du Règlement, une motion concernant une affaire urgente et pressante. Étant donné que le gouvernement fédéral a exproprié environ 200 acres de terrain appartenant à la municipalité de Burnaby au cours de la Seconde Guerre mondiale en invoquant les besoins de guerre, et étant donné que le gouvernement a fait fi des instances de la municipalité tout au long des négociations menées avec le gouvernement provincial à propos du transfert de ladite propriété, je propose, appuyé par le député de Burnaby-Seymour (M. Nelson):

Que la Chambre enjoigne le ministère des Affaires des anciens combattants à inviter sans délai la municipalité à prendre une part entière aux négociations afin de rendre la partie inutilisée du terrain de l'hôpital George Derby, à la municipalité de Burnaby pour le prix d'achat initial.

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

### LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills:

Le 21 novembre 1973—M. Horner (Crowfoot):—Bill intitulé: «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada»

**M. l'Orateur:** A l'ordre. On m'informe que le député d'Elgin (M. Wise) a donné avis d'un bill portant également sur les cotisations et les prestations payables aux agriculteurs et aux pêcheurs aux termes du Régime de pensions du Canada. La présidence a quelques réserves sur certains aspects du bill, particulièrement à l'égard des dispositions de l'article 62 du Règlement. Je n'ai pas l'intention de trancher la question maintenant, mais peut-être pourrions-nous attendre que la Chambre ait été saisie des deux bills; les députés pourront alors donner leur opinion sur ce point de procédure, après quoi, le moment venu, la présidence rendra une décision en se fondant sur l'avis des députés.

**M. Horner (Crowfoot):** Vu les réserves que vous avez formulées, monsieur l'Orateur, je veux bien que la motion soit reportée.

\* \* \*

### LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

MODIFICATIONS RELATIVES À LA FORMULE DE PÉRÉQUATION, AU DROIT AUX VERSEMENTS ET À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances)** demande à présenter le bill C-233, tendant à modifier la loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la loi de l'impôt sur le revenu.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

\* \* \*

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'ASSURANCE-CHÔMAGE SUR L'ÉTUDE DU PROGRAMME DE CONTRÔLE DES PRESTATIONS

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre me permettrait-elle de revenir à l'appel des motions? J'avais cru qu'on vous avait donné avis que je voulais déposer un document.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux